

Paris, le 22 avril 2022

Monsieur le Directeur du CASNAV,

Le SNUipp-FSU Paris a été interpellé par des directeurs et directrices parisiens au sujet du projet d'implantation de nouveaux dispositifs UPE2A dans les écoles déjà dotées d'une UPE2A, voire parfois d'une UPE2A et d'une ULIS.

À l'heure où plus de 300 élèves ukrainiens seraient accueillis à Paris, la décision du CASNAV d'implanter une UPE2A supplémentaire dans les écoles concernées ne nous semble pas adaptée.

Le manque de dispositifs UPE2A dans l'Académie de Paris pour accueillir comme il se doit les élèves ukrainiens est évident. Pour autant, faire le choix de les scolariser dans les écoles accueillant déjà un dispositif ne semble favorable ni aux élèves, ni à leur famille, ni aux équipes pédagogiques. Cela se ferait même au détriment des conditions d'accueil de ces élèves avec au sein des classes d'accueil une difficile gestion des effectifs. À leur arrivée sur le territoire français, ces élèves auront au contraire besoin d'un accueil le plus adapté et humain possible avec un partenariat efficace entre les classes et le dispositif.

Pour le SNUipp-FSU Paris, il semblerait plus opérant de répartir les UPE2A sur l'ensemble de l'Académie afin de faciliter la vie des familles et de proposer un accueil des élèves adapté aux besoins.

Afin de ne pas surcharger les écoles déjà dotées d'UPE2A, le SNUipp-FSU Paris demande à ce que les nouveaux dispositifs soient répartis sur l'ensemble de l'Académie dans des écoles n'ayant pas encore d'UPE2A mais ayant la possibilité d'en accueillir une. Afin de respecter au mieux l'accueil et les apprentissages des élèves concernés, il serait préférable que des enseignant·es ayant la certification FLS soient placés sur ces dispositifs. Le SNUipp-FSU avait déjà demandé à l'Académie qu'en cas d'appel à candidatures, ces enseignant·es, connus de l'administration soient contactés en priorité.

Par ailleurs, pour le SNUipp-FSU Paris, si tous les enseignant·es sont en mesure d'inclure dans leur classe un·e élève ukrainien·ne et de proposer un enseignement adapté, les configurations d'écoles ne permettent pas toutes l'accueil d'une telle unité. Il est donc important que cette répartition tienne aussi compte de la réalité des écoles exprimées par les équipes.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Monsieur le Directeur du CASNAV, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Elisabeth Kutas,
secrétaire départementale
du SNUipp-FSU Paris

